

## **Séance du Vendredi 20 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai, à 20H30, le Conseil municipal de la commune de Marcelcave, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations, sous la Présidence de M. Alain SAVOIE, Maire.

**Etaient présents** : Alain SAVOIE, Claude RÉMY, Isabelle MARÉCHAL, Olivier TASSAERT, Ulrich CUVILLIER, Thierry DAMBRIN, Guy DEKERVEL, Angélique LONGUÉPÉE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Mélanie PLESSIER.

**Étaient représentés** : François ESSIQUE qui donne pouvoir à Olivier TASSAERT, Geneviève DUVAUCHELLE qui donne pouvoir à Claude RÉMY, Jean-Philippe DE OLIVEIRA qui donne pouvoir à Angélique LONGUÉPÉE.

**Était Excusée** : Charlotte ESSIQUE.

**Secrétaire de séance** : Colette PETIT

***Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 8 avril 2022.***

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Nouveau tarif des téléalarmes**

Le Conseil départemental a fait part de la volonté de Mondial Assistance d'augmenter ses tarifs de téléassistance, conformément aux dispositions prévues dans le marché, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Le tarif mensuel passe donc de 7,09 € à 8,40 € au 1<sup>er</sup> juin 2022.

La commune participe à 50 %, le solde est à la charge du bénéficiaire. A compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, le reste à charge du bénéficiaire sera donc de 4,20 € / mois.

Il est rappelé à tous les administrés que ce service d'aide à la personne est accessible à tous si l'état de santé le justifie et que la seule condition pour en bénéficier est de posséder une ligne de téléphone fixe. Pour tout renseignement, contactez la Mairie.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent le nouveau tarif des téléalarmes qui sera de 8,40 € / mois à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022.***

## **2. Subventions aux associations**

Pour mémoire, lors du vote du budget, le conseil a décidé d'inscrire des crédits d'un montant de 10 000 € sur la ligne budgétaire relative à « l'aide aux associations ».

Suite à l'envoi de la sollicitation auprès des associations pour la réception de leurs demandes de subvention au titre de l'exercice 2022, la Commission « Animation-Sport-Culture-Jeunesse » s'est réunie le vendredi 13 mai 2022 aux fins d'étudier les dossiers reçus.

Pour mémoire, voté par le conseil municipal du 25 juin 2021, les membres de la Commission avaient proposé un cadre d'analyse avec des critères adaptés aux fins de préciser objectivement l'attribution des aides à chacune des associations. Les membres de la Commission ont ainsi procédé à l'instruction des dossiers présentés, en application de ces différents critères, et, en conclusion de leurs travaux, proposé l'attribution des différentes aides.

Une subvention complémentaire de 1 500 € est envisagée pour le Comité des Fêtes pour l'achat de deux armoires chauffantes et de deux friteuses d'une valeur de 8 000 € pour lequel le Crédit Agricole apporterait une participation à hauteur de 70%. Ces achats seraient mis à la disposition des autres associations si nécessaire.

Une réunion de la commission est prévue le lundi 20 juin 2022 pour étudier les demandes complémentaires émanant des associations n'ayant pas déposé leur demande de subvention ou des compléments de dossier à fournir.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité (chaque élu responsable d'une association n'a pas pris part au vote la concernant), d'attribuer les subventions suivantes :**

- **Gym détente : 500 €**
- **Association des Parents d'élèves : 1 000 €**
- **Sixties : 800 € (M. Claude REMY n'a pas participé au vote)**
- **Comité des Fêtes : 1 000 € + 1 500 € (M. Ulrich CUVILLIER n'a pas participé au vote)**
- **Société de Chasse : 300 € (M. Guy DEKERVEL n'a pas participé au vote)**
- **Cercle Olympique Samaritain : 950 € (Mme Isabelle MARECHAL n'a pas participé au vote)**
- **Le café Associatif : 1 000 € (MM. Julien MLYNARCZYK et Jean-Philippe DE OLIVEIRA n'ont pas participé au vote)**

## **3. Achat d'une fontaine à eau pour le restaurant scolaire**

Conformément à la réponse faite à la demande exprimée lors du dernier conseil, une consultation a été initiée en vue de l'achat ou de la location, avec contrat d'entretien, d'une fontaine à eau sur réseau pour la restauration scolaire.

Deux sociétés ont répondu à la demande de consultation : les sociétés CULLIGAN et AQUAFONTAINE.

Les dossiers déposés par ces deux sociétés ont été examinés par les membres de la commission « Écoles -Périscolaire » en réunion du 18 mai 2022. La commission préconise la version location de chez CULLIGAN pour son prix et son suivi.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre mieux-disante de location-entretien de la société CULLIGAN, agence de Saleux (80), pour la fontaine à eau FRESH 500, comme suit :**

- Coût mensuel de 40.68 € TTC, le 1<sup>er</sup> mois offert, soit un coût annuel de 488.16 € TTC, arrondi à 490 € TTC, pour un contrat d'une durée de 60 mois,
- 2 entretiens par an, selon détail précisé dans la proposition (contrôle et vérification, nettoyage externe, désinfection et détartrage, changement des cartouches de filtration),
- Frais d'installation pour un montant de 180.00 € TTC

#### **4. Décision modificative pour le titre LEVEL**

La trésorerie d'Albert demande qu'une décision modificative soit prise afin de régulariser l'annulation du titre émis en 2021 à l'encontre de la société LEVEL3 afin d'ouvrir un crédit sur le compte 673. Le titre sera ré-émis en 2022 à la société LUMEN (nouvelle appellation de la société LEVEL3).

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de prendre une décision modificative pour régulariser cette écriture comptable.**

#### **5. Adhésion à la SACEM de la Commune**

Après étude des documents fournis par Jean-Philippe DE OLIVEIRA, M. le Maire souhaiterait que la commune adhère à la SACEM pour deux évènements (La fête Nationale et la fête locale). Pour ces deux manifestations, le tarif normal est de 163.92 € et le tarif réduit, 131.14 €.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Commune à la SACEM pour deux manifestations annuelles.**

#### **6. Informations et questions diverses**

- Les inscriptions et informations pour le camp « ado » à la mer sont programmés le samedi 21 mai 2022. Le tarif demandé aux familles est le même que celui des enfants en centre de loisirs avec les frais de restauration en sus.
- Les inscriptions pour le centre de Loisirs de juillet auront lieu le 11 juin 2022 à la salle des Associations, de 10 h à 11 h.
- Afin de bénéficier du Fond de concours de la communauté de communes du Val de Somme à hauteur de 20 % des frais engagés (la Commune est plafonnée à 20 % car elle appartient au groupe de communes « bonnes gestionnaires » des fonds publics), le dossier est à déposer rapidement. L'attribution se faisant dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.
- L'animation concernant la sécurité routière qui s'est déroulée à l'école a rencontré un vif succès. Merci à Mélanie PLESSIER à l'origine du projet. Cette animation sera reconduite dans deux ans.
- Trois nouveaux logements vont être construits à la Gendarmerie de Villers-Bretonneux.

- Le 20 juin 2022, l'emplacement de la nouvelle déchetterie de Corbie sera arrêté ; actuellement quatre zones sont à l'étude :
  - L'emplacement actuel en réhabilitant la zone près de la Gare
  - La Zone Industrielle de Corbie (près de l'entreprise Chanterelle)
  - Route de Bonnay, près de l'aire des gens du voyage
  - L'agrandissement de celle de Villers (5 000 m<sup>2</sup> de disponible)

Actuellement, la fréquentation de la population de la CCVS se répartit ainsi : 2/3 à la déchetterie de Villers, 1/3 à celle de Corbie.

- La CCVS participe à un classement pour les initiatives en faveur de l'environnement.
- Les élections législatives se tiendront dans la Salle de la Mairie **le 12 et 19 juin 2022 de 8h00 à 18h00**
- Les prochaines manifestations sur la Commune :
  - Fête du Théâtre : **le 25/26 mai**
  - Troc plante : **le 29 mai**
  - Atelier « réparation vélo » **le 4 juin** en vue de la Patapoère **le 19 juin**
  - Cession de recrutement pour mettre en place un Repair-café en partenariat avec une association d'Amiens « En savoir Plus » : **le 7 juin** à 18h30
  - Ball-trap : **le 2/3 juillet**
  - Festivités de la Fête Nationale : **13/14 juillet**
- Réunion de réflexion sur les festivités de Noël et les décorations : mardi 24 mai 2022
- A la Cité des Métiers, deux entreprises Marcelcavoises ont été récompensées ce jeudi 19 mai : Chut, nous créons et Nouvel'Hair. Félicitations à toutes les deux !

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00**